



## Déclaration pendant le confinement

-----  
Par Raph74

Bonjour

Je vous sollicite car pour la période d'avril mon employeur m'a déclaré en chômage partiel alors que j'étais en garde d'enfants comme au mois de mars. Il me stipule que si il me déclarait en garde d'enfants il n'aurait pas pu déclarer les autres salariés en chômage partiel, ce que je ne crois pas. Enfin, il me met au d'astreinte pendant 1 semaine durant cette période et finalement il ne m'a payé pas. Il me dit que c'est son cabinet d'expert-comptable qui gère et eux ne veulent pas me répondre car je ne suis pas le client. Que puis-je faire car en ce moment personne ne répond? Ni les syndicats car je suis syndiqué ni l'inspection du travail

Merci pour votre aide.

-----  
Par NelsonG

Bonjour Raph,

Visiblement, votre employeur ne respecte pas la loi.

Dans ce genre de situation, la première réaction à avoir: envoyer une mise en demeure. Si l'employeur ne répond pas positivement à ce courrier, l'employé pourra saisir le Conseil des Prud'hommes.

Bonne journée,

M. Nelson Guil

Juriste

[url=https://www.avostart.fr/]Avostart.fr[/url]